



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 2 novembre 2015 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy et Roger Noiseux, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

La séance débute à 19 h 10.

Première période de questions

Les vingt-sept personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Sujet 8 - C'est où?
- Sujet 41 - Les fleurs c'est pour quand?
- Sujet 41 - Est-ce qu'elles viennent de l'extérieur de la Ville?
- Dossier du transfert d'élèves.
- Sujet 26 - Travaux imprévus.
- Sujet 26 - Bris des fils de Bell.
- Offre d'achat d'un terrain.
- Sujet 17 - Quelle partie de lot?
- Sujet 50 - Quels lots?

2015-384

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

39. Ville de Saint-Césaire - Entraide incendie

et ajoutant les points suivants :

47. Réclamation d'Assurances Desjardins - Dossier de M. François Besson
48. Transfert d'élèves à l'extérieur du territoire de la Ville de Farnham
49. Aéroport Roland-Désourdy de Bromont
50. Voie de virage éventuelle entre la rue Jacques-Cartier Sud et la route 104

2015-385

Rapport du maire sur la situation financière

M. Josef Hüsler, maire, fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville.



Ce rapport porte sur les derniers états financiers et sur le dernier rapport du vérificateur. De plus, ce rapport donne des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et des orientations générales sur le prochain budget et le programme triennal d'immobilisations. Enfin, le rapport fait état de la rémunération et des allocations de dépenses reçues par les membres du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, est jointe en annexe au rapport, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil municipal au cours de laquelle a été fait rapport de la situation financière de la Ville.

Sont inclus à cette liste, les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Ce rapport sur la situation financière de la Ville est annexé au présent procès-verbal.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le rapport du maire soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la Ville ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville.

Procès-verbaux

2015-386

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 13 octobre 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 13 octobre 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 13 octobre 2015.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2015-387

Demande de modification du Règlement 458 de zonage - Zone H3-122 - Secteur de la future rue Welch

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2015.

CONSIDÉRANT la demande présentée par la compagnie 9228-7499 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau



ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal suive les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas modifier le *Règlement 458 de zonage* actuellement en vigueur en ce qui a trait à la zone H3-122.

2015-388 ***Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Barré et de sa branche 1 - Avis de motion***

M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Barré et de sa branche 1*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-389 ***Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone U1-009)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 26 octobre 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone U1-009)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-390 ***Adoption du Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 octobre 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-391 Empiètement illégal avec du remblai sur un terrain de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis, le 8 juillet 2015, une mise en demeure à un contribuable qui a effectué du remblai sur son terrain en empiétant sur celui de la Ville (Lot 5 458 902), l'enjoignant de procéder au retrait du remblai illégal et afin qu'il remette en état le terrain de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que le contribuable ne reconnaît pas le bien-fondé de la mise en demeure transmise par la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Farnham, afin d'exercer ses droits, d'entreprendre des procédures légales afin de forcer le contrevenant à retirer le remblai qui empiète sur le lot 5 458 902, propriété de la Ville de Farnham et la remise en état dudit lot;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que les procureurs de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, sont par les présentes mandatés afin d'entreprendre et mener à bien les procédures judiciaires appropriées pour forcer le propriétaire qui a effectué du remblai sur son terrain en débordant sur celui de la Ville de Farnham afin de l'enjoindre à retirer le remblai qui empiète de manière illégale sur le lot 5 458 902, propriété de la Ville de Farnham, ainsi qu'à remettre en état ledit lot.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-412.

2015-392 Vente pour taxes 2014 - Lot 4 446 669 du cadastre du Québec - Confirmation de propriété

CONSIDÉRANT que le lot 4 446 669 du cadastre du Québec a été vendu lors de la procédure de vente pour taxes du 28 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait dans les délais prévus par la loi;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la vente du lot 4 446 669 du cadastre du Québec à M. Rosaire Dupuis au montant de 51,50 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-393 Vente pour taxes 2014 - Lot 4 447 965 du cadastre du Québec - Confirmation de propriété

CONSIDÉRANT que le lot 4 447 965 du cadastre du Québec a été vendu lors de la procédure de vente pour taxes du 28 octobre 2014;



CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait dans les délais prévus par la loi;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la vente du lot 4 447 965 du cadastre du Québec à M. Norbert Garceau au montant de 103 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-394 Vente pour taxes 2014 - Lot 4 354 598 du cadastre du Québec - Confirmation de propriété

CONSIDÉRANT que le lot 4 354 598 du cadastre du Québec a été vendu lors de la procédure de vente pour taxes du 28 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait dans les délais prévus par la loi;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la vente du lot 4 354 598 du cadastre du Québec à M. Frank Paquette au montant de 51,50 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-395 Vente pour taxes 2014 - Lot 4 355 813 du cadastre du Québec - Confirmation de propriété

CONSIDÉRANT que le lot 4 355 813 du cadastre du Québec a été vendu lors de la procédure de vente pour taxes du 28 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait dans les délais prévus par la loi;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la vente du lot 4 355 813 du cadastre du Québec à M^{me} Denyse Jodoin au montant de 51,50 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



2015-396 Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome Missisquoi - Traitement des matières organiques

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire atteindre les objectifs visés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action quinquennal qui en découle;

CONSIDÉRANT que l'un de ces objectifs est la valorisation des matières organiques résidentielles et éventuellement celles des industries, commerces et institutions;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham implantera, dès 2017, la collecte des matières organiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est un des propriétaires de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome Missisquoi planifie de mettre en place un service de traitement des matières organiques;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement d'appuyer la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome Missisquoi dans la mise en œuvre du projet de traitement des matières organiques par compostage pour sa mise en fonction au plus tard le 1^{er} avril 2017.

De demander à la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome Missisquoi de faire toutes les démarches nécessaires à la construction des infrastructures de gestion des matières organiques par compostage incluant les demandes des subventions dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

De prendre la responsabilité, le cas échéant, de la logistique pour l'achat et l'entreposage des bacs bruns incluant les demandes de subventions relatives à ceux-ci. Dans quel cas, chaque Municipalité membre paiera à la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome Missisquoi la portion non subventionnée de ses bacs bruns.

2015-397 Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Écocentre

Document : Projet d'entente daté du 21 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le projet d'entente à intervenir avec Récupération 2000 inc. pour la fourniture du service de collecte, tri et valorisation des matières de l'écocentre.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-398 Municipalité de Sainte-Sabine - Entente loisirs

Document : Projet d'entente préparé par la greffière, non daté.



Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve le projet d'entente à intervenir avec la Municipalité de Sainte-Sabine pour les activités de loisirs offertes par la Ville de Farnham pour les années 2016 à 2019.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

M. Roger Noiseux se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2015-399

Appui conditionnel au projet de train de passagers, tronçon Montréal-Sherbrooke

Document : Courriel de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi daté du 16 octobre 2015.

CONSIDÉRANT le potentiel du projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke, non seulement pour des questions environnementales, mais également pour le bien collectif de la communauté de Brome-Missisquoi, plus particulièrement les citoyens de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU que la Ville de Farnham appuie politiquement le projet de train de passagers Montréal – Sherbrooke, de M. François Rebello et de son organisme à but non lucratif Fondation trains de nuit et de s'engager financièrement à la hauteur maximale de 5 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dudit projet, conditionnellement à l'obtention d'une subvention suffisante du Fonds vert de la Fédération canadienne des Municipalités.

2015-400

Vente d'une partie des lots 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec - 400, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Offre de M^{me} Josée Goyette datée du 2 novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre une partie des lots 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 (Environ 1 635 m²) du cadastre du Québec à M^{me} Josée Goyette au prix de 9,10 \$ le pi² aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} décembre 2015.
- Le bâtiment actuel devra être rénové ou un nouveau bâtiment devra être construit dans l'année suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat.
- Le plan de rénovation ou de construction devra être soumis au Comité consultatif d'urbanisme avant l'émission du permis.
- Cette vente est faite sans garantie légale.



- Les lots sont vendus dans leur état actuel.
- La Ville de Farnham libérera les lieux dans un délai maximal de vingt jours suivant la date de signature de l'acte notarié.

Que les réseaux d'aqueduc et d'égout sont disponibles sur la rue Jacques-Cartier Sud, en front desdits lots.

QUE la Ville de Farnham verra à faire faire une analyse de sol phase 1 et phase 2, si nécessaire.

QUE la firme Migué, arpenteur-géomètre soit mandatée afin de faire le lotissement de ces lots, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de la firme Migué, arpenteur-géomètre soient imputés au poste budgétaire 22-600-00-723.

QUE les résolutions 2014-433 et 2015-165 soient abrogées à toutes fins que de droit.

Finances municipales

2015-401

Assurances de dommages - Contrat

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 septembre 2015.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, Fidema groupe conseils inc., à l'effet d'octroyer le contrat d'assurances de dommages à la compagnie AON Parizeau inc.;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie le contrat d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016 à la compagnie AON Parizeau inc. au montant de 71 465 \$, incluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-402

Assurances de dommages - Quote-part

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 septembre 2015.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse la somme de 21 182 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2015-2016 ainsi que la somme de 20 350 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-403 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 29 octobre 2015

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 29 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 907 325,71 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 283 227,53 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 29 octobre 2015 soit approuvé.

2015-404 *Règlement 326 décrétant des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de l'usine de filtration et pourvoyant à un emprunt de 1 375 100 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre*

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 326 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que l'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire était de 1 371 455 \$;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 1 371 455 \$;

CONSIDÉRANT que le montant du financement permanent de 790 000 \$ a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 477 169 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, programmation de 2010-2013 a été affecté à cette dépense;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 104 286 \$ a été approprié à même le fonds général;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 581 455 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 326 pour réduire le montant de l'emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que le montant de l'emprunt du règlement 326 soit réduit de 1 371 455 \$ à 790 000 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la résolution 2015-322 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-405

Règlement 355 décrétant des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Paul, Sainte-Marthe, des Érables et Dupuis et pourvoyant à un emprunt de 4 137 000 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 355 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 4 137 000 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de 2 134 600 \$ a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 1 558 009 \$ provenant du ministère des Transports pour sa part de coûts dans ce projet a été affectée à la dépense;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 444 391 \$ provenant du programme de subvention Fonds Chantier Canada-Québec a été affectée à la dépense;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 2 002 400 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 355 pour réduire le montant de l'emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le montant de l'emprunt du règlement 355 soit réduit de 4 137 000 \$ à 2 134 600 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la résolution 2015-326 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-406

Règlement 385 décrétant des travaux de remplacement de l'unité de déshydratation des boues de l'usine d'épuration et pourvoyant à un emprunt de 1 267 200 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 385 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 1 163 468 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de 686 300 \$ a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 477 168 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, programmation de 2010-2013 a été affecté à cette dépense;



CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 580 900 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 385 pour réduire le montant de l'emprunt;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le montant de l'emprunt du règlement 385 soit réduit de 1 267 200 \$ à 686 300 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la résolution 2015-327 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-407

Travaux de la rue Jacques-Cartier - Paiement 2

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 26 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 2 des travaux de la rue Jacques-Cartier à la compagnie B. Frégeau et fils inc. au montant de 230 580,04 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 22 283,11 \$ a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2015-408

Utilisation du fonds de parcs et terrains de jeux

Document : Dossier de la trésorière daté du 20 octobre 2015.

CONSIDÉRANT que le projet de construction du nouveau terrain de baseball est en cour actuellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses de ce projet étaient estimées à 220 000 \$ au budget 2015;

CONSIDÉRANT que le financement prévu de ce projet, l'était en partie par le Fonds de parcs et terrain de jeux;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approprie 182 000 \$ du Fonds de parcs et terrains de jeux pour financer une partie des dépenses de construction du nouveau terrain de baseball.

2015-409

Travaux de la rue Jacques-Cartier - Imprévus

Document : Dossier de la trésorière daté du 15 octobre 2015.

CONSIDÉRANT que des travaux imprévus de l'ordre de 96 185,34 \$ ont été réalisés;



Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète qu'une somme de 75 700 \$ soit appropriée à même le surplus libre pour payer une partie des travaux imprévus effectués à ce jour dans le projet de la rue Jacques-Cartier.

2015-410 Radiation de comptes à recevoir

Document : Dossier de la trésorière daté du 24 septembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de radier les comptes à recevoir suivants :

Facture	Débiteur	Objet	Montant
4113	Jean-François Labbé	Camp de jour 2014	66,50 \$
-	Constantin Tanguay	Cours de natation 2015	60 \$

QUE cette radiation soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-940.

2015-411 Centraide - Campagne de financement

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 septembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham, dans le but d'encourager ses employés à contribuer à la campagne de financement 2015 de Centraide, donne, pour chaque versement hebdomadaire fait par ses employés, la même somme jusqu'à concurrence de 1 \$ par employé par semaine.

QUE cette contribution soit toutefois d'un maximum de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-412 Commandite aux organismes ayant travaillé à la fête de l'Halloween 2015

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 31 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse les commandites suivantes aux organismes ayant fait du bénévolat à la fête de l'Halloween 2015 :

Chevaliers de Colomb	400 \$
CPE Les Champignoles	100 \$
Maison des jeunes de Farnham	100 \$



Club Optimiste de Farnham

100 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-92-447.

2015-413 Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région - Aide financière

Document : Lettre du comité organisateur datée du 6 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 500 \$ au Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région pour l'organisation du souper de Noël 2015 des personnes seules et des familles défavorisées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-414 Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers - Aide financière

Document : Lettre de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers non datée.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accorde une subvention de 3 400 \$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers pour l'année 2016.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-415 Opération Nez rouge de Cowansville - Aide financière

Document : Lettre d'Opération Nez rouge de Cowansville datée du 25 septembre 2015.

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez rouge de Cowansville couvre le territoire de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse à Opération Nez rouge de Cowansville 2015 une commandite de 200 \$.

QUE la Ville de Farnham appuie le travail des organisateurs et bénévoles de l'Opération Nez rouge.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2015-416 Prolongement de la période de probation de M. Marc-André Gherardi

CONSIDÉRANT que M. Marc-André Gherardi est entré en poste à titre de coordonnateur culture et vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme le 21 avril 2015;



CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Gherardi était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à ce jour;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de M. Marc-André Gherardi jusqu'au 21 avril 2016 afin de permettre à la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.

2015-417

Fin de la période de probation de M^{me} Roxanne Roy Landry

CONSIDÉRANT que M^{me} Roxanne Roy Landry a été embauchée à titre de directrice du Service des loisirs, culture et tourisme le 18 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'entente de travail des employés cadres indiquent que M^{me} Roy Landry était soumise à une période de probation de douze mois;

CONSIDÉRANT que M^{me} Roy Landry va terminer avec succès cette période de probation;

Le vote est demandé par M. Jean Lalande.

M. André Claveau, M^{me} Pauline Mercier, M. Vincent Roy, M. Roger Noiseux et M. Josef Hüsler votent pour la permanence de M^{me} Roy Landry.

M. Jean Lalande vote contre la permanence de M^{me} Roy Landry.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M^{me} Roxanne Roy Landry à titre de directrice du Service des loisirs, culture et tourisme rétroactivement au 18 décembre 2014.

2015-418

Fin de la période de probation de M. Sylvain Lapointe

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 16 octobre 2015.

CONSIDÉRANT que M. Sylvain Lapointe a été embauché à titre de journalier au Service des travaux publics (Département C) le 3 août 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Lapointe était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Lapointe va terminer avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Sylvain Lapointe à titre de journalier au Service des travaux publics (Département C), rétroactivement au 3 août 2015.

2015-419 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 16 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Patrick Groves à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) du 3 novembre 2015 au 24 décembre 2015, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

Traitement des eaux

2015-420 Octroi du contrat d'analyses de laboratoire

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 9 octobre 2015 et analyse de conformité administrative de la greffière datée du 13 octobre 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public quatre soumissions ont été reçues:

Laboratoire	Prix annuel incluant les taxes	
	Option 1 1 an	Option 2 2 ans
Groupe Environex	11 494,05 \$	11 494,05 \$
Exova Canada inc.	12 816,03 \$	13 018,39 \$
Maxxam analytics international corporation	13 842,42 \$	13 842,42 \$
Biovet inc.	16 670,23 \$	16 670,23 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le contrat d'analyses de laboratoire pour les années 2016 et 2017 soit octroyé à la compagnie Groupe Environex, au coût annuel de 11 494,05 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-412-00-691 et 02-414-00-691.



Incendie

2015-421

Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a demandé que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie soit adopté à la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce document a été transmis à la Ville de Farnham le 21 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent prendre connaissance de ce dossier avant d'en faire l'adoption;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal informe la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la Ville de Farnham sera adopté à la séance du 7 décembre 2015.

Travaux publics

2015-422

Achat de carburants en vrac - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (Essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel, précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des Municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles et précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des Municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (Essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des Municipalités du Québec;



Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de Farnham confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au le 31 mars 2019 et confie à l'Union des Municipalités du Québec le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (Essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales.

QU'un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

QUE la Ville de Farnham confie à l'Union des Municipalités du Québec le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

QUE la Ville de Farnham s'engage à compléter pour l'Union des Municipalités du Québec, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer, à l'Union des Municipalités du Québec, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale.

QU'il est entendu que l'Union des Municipalités du Québec facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'Union des Municipalités du Québec et de 0,0100 \$ (1 ¢) par litre acheté aux non membres de l'Union des Municipalités du Québec et pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

2015-423

Achat de fleurs - Octroi du contrat

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 13 octobre 2015.

CONSIDÉRANT que six compagnies ont été invitées à soumissionner :

Fleurexcel inc.
Serres et jardins Girouard
Les Serres Gaucher inc.
Blossoms
Domaine Coteau Dubuc
Les Serres de la Presqu'île s.e.n.c.

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée :



Compagnie	Prix (Incluant les taxes)
Les Serres de la Presqu'Île s.e.n.c.	11 640,76 \$

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour l'achat de fleurs 2016 (Appel d'offres 2015-18) soit octroyé à la compagnie Les Serres de la Presqu'Île s.e.n.c., au prix de 11 640,76 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-10-629.

Services techniques et développement

2015-424

Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Document : Offre de services de la firme Les Services exp inc. datée du 2 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate la firme Les Services exp inc. afin de préparer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le dossier de cible de conservation sur un ensemble de terrains situés au Sud-Ouest de la route 104 et de la rue Jacques-Cartier Sud.

QUE la Ville de Farnham autorise la firme Les Services exp inc., à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation.

QUE la Ville de Farnham s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

QUE la résolution 2015-369 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-425

Demande de dérogation mineure - Lot 4 355 536 du cadastre du Québec - 640, rue des Castors

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 septembre 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 7 octobre 2015;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M^{me} Cindy Hunter et M. Marc-André Séguin, propriétaires du lot 4 355 536 du cadastre du Québec sis au 640, rue des Castors, visant à permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel d'une superficie de 65 m² alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* indiquent une superficie maximale de 50 m².

2015-426

Demande de permis - 721, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2015.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection de la toiture du bâtiment sis au 721, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la réfection de la toiture du bâtiment sis au 721, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que demandé.

Loisirs, culture et tourisme

2015-427

Équipe de hockey Les Braves de Farnham - Demandes diverses

CONSIDÉRANT que diverses demandes ont été déposées par les dirigeants du club de hockey Les Braves de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham réponde aux différentes demandes comme suit :

- L'équipe pourra solliciter des commanditaires pour cinq bandes supplémentaires.
- Deux lignes pourront être peintes, par les employés municipaux, aux couleurs de l'équipe à l'intérieur du vestiaire, à un moment où ces travaux causeront le moins de désagrément pour les utilisateurs.
- Que toute publicité installée à l'intérieur de l'aréna Madeleine-Auclair devra être conforme aux barèmes établis par la Ville de Farnham.

Représentation

2015-428

Fleurons du Québec

Document : Lettre des Fleurons du Québec datée du 22 octobre 2015.



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a adhéré aux Fleurons du Québec en 2009;

CONSIDÉRANT que la nouvelle évaluation de la Ville de Farnham a été tenue au cours de l'été 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal désigne M^{mes} Pauline Mercier et Suzanne Dubuc afin de représenter la Ville de Farnham au dévoilement officiel de la 10^e édition des Fleurons du Québec le 12 novembre 2015 à Québec, au coût de 166,71 \$, par personne, incluant les taxes.

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Ajouts

2015-429 Réclamation d'Assurances Desjardins - Dossier de M. François Besson

CONSIDÉRANT les dommages subis par M. Besson le 9 mars dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une entente finale entre les parties;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de verser, en règlement final à Assurances Desjardins dans le dossier de M. François Besson, une somme de 3 969,24 \$.

QU'une quittance devra être signée par Assurances Desjardins afin de recevoir cette somme.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995.

2015-430 Transfert d'élèves à l'extérieur du territoire de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT que d'après les informations recueillies, les écoles primaires de Farnham sont en mesure d'accueillir plusieurs élèves encore sans déraciner des jeunes de leur secteur scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham met en doute les intentions de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs d'adapter les écoles en fonction de la croissance démographique de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a réalisé il y a plusieurs années une Politique familiale que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs s'apprête à détruire sans aucune logique;

CONSIDÉRANT que les parents d'enfants de Farnham se sentent lésés dans la proposition soumise par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

CONSIDÉRANT que c'est la rôle de la Ville de Farnham de s'assurer que les valeurs sociales ne soient pas bafouées;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que M. Josef Hüsler dépose, pour la Ville de Farnham, un mémoire afin de faire comprendre à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs que la proposition déposée d'envoyer des jeunes de Farnham à l'extérieur du territoire de leur Ville va à l'encontre des valeurs profondes des membres du conseil et des citoyens.

2015-431 Aéroport Roland-Désourdy de Bromont

CONSIDÉRANT que l'aéroport Roland-Désourdy de Bromont prévoit offrir des vols vers Toronto;

CONSIDÉRANT que l'aéroport Roland-Désourdy entreprend des négociations avec un transporteur national qui offre des vols réguliers vers Toronto et plusieurs villes au départ de cette plate-forme, dont certaines dans le Nord-Est américain;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la démarche l'aéroport Roland-Désourdy auprès de ce transporteur national afin de créer cette éventuelle liaison aérienne.

2015-432 Voie de virage éventuelle entre la rue Jacques-Cartier Sud et la route 104

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a adopté une résolution de vente d'une partie des lots 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham, conserve une bande de terrain de 3 m à l'ouest de chacun des lots 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec afin d'aménager éventuellement une voie de virage vers la route 104.

QUE la Ville de Farnham conserve une partie du lot 4 354 991 du cadastre du Québec à ces mêmes fins.

Seconde période de questions

Les vingt personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Voie d'accès à la route 104.
- Bande de terrain de 3 m conservée sur la vente.
- Utilisation de la piste cyclable.
- État de la gare.
- Dette.
- Programme de relance économique.
- Usine de traitement de lait.



- Honoraires dans le dossier du directeur général contre M. Bertrand Naud.
- Droit de passage sur le stationnement de la Ville de Farnham.
- Éclairage du stationnement Conrad-Blain.
- Vandalisme à la Place du Souvenir.
- Marge avant pour la construction de bâtiments.
- Triplex construit sur un terrain qui devrait avoir une unifamiliale.
- Achats par soumission.
- Achat du camion-échelle.
- Emprunt pour l'achat du camion-échelle.
- Transfert des élèves à l'extérieur du territoire.
- Chats et chiens errants.
- Représentants du Comité de citoyens.
- Micros de la salle du conseil.
- Article de la Voix de l'Est sur les « emmerdeurs ».

La séance est levée à 20 h 55.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chers collègues,
Chers concitoyens et concitoyennes,

À titre de maire de la Ville de Farnham, j'ai le plaisir, une fois de plus, de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre Ville.

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'aborderai les points suivants :

1. Bref aperçu des états financiers de l'année 2014.
2. Rapport du vérificateur pour l'année 2014.



3. Programme de dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017.
4. Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2015.
5. Réalisations 2015 et orientations générales du budget 2016.
6. Rémunération et allocations de dépenses reçues par les membres du conseil.
7. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015 ainsi que toutes les dépenses de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Vous trouverez les détails de ces listes aux annexes B et C de ce rapport.

Annexe A Tableau présentant différentes informations financières de l'exercice 2014.

Annexe B Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015.

Annexe C Liste des dépenses de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015

Annexe D Programme triennal 2015-2017.

1. BREF APERÇU DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2014

L'exercice financier 2014 de la Ville de Farnham se termine avec un excédent non consolidé des revenus sur les dépenses de 487 228 \$. Les revenus se sont élevés à 13 608 015 \$ et les dépenses à 13 120 787 \$. Cet excédent provient de différents revenus supplémentaires non prévus.

En 2014, les dépenses en immobilisations ont totalisées 2 116 862 \$. Parmi les principales réalisations mentionnons :

- Travaux de pavage 866 230 \$
- Achat d'un camion six roues avec deux bennes 181 372 \$
- Achat d'un camion à ordures avec benne 237 531 \$
- Achat d'un terrain sur le boulevard Industriel 143 105 \$
- Travaux au Centre de la nature 195 650 \$
- Travaux de pavage sur la piste cyclable 136 665 \$



Au 31 décembre 2014, le surplus accumulé non affecté de Farnham s'établit à 739 029 \$. L'utilisation du surplus accumulé libre de la Ville en 2014 s'explique comme suit :

- 757 923 \$ ont été utilisés pour financer les travaux de pavage sur différentes rues de la ville.
- 10 000 \$ ont été utilisés pour acheter les archives de la famille Berthiaume.

Au 31 décembre 2014, l'endettement total de la Ville de Farnham se situait à 20 096 987 \$, soit une hausse de 639 822 \$.

La valeur de nos actifs à long terme au 31 décembre 2015 est de 49 285 000 \$, ce qui représente une baisse de 33 595 \$ depuis décembre 2014 alors qu'ils étaient de 49 318 595 \$ à cette date.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2014

La vérification des opérations financières de l'année 2014 a été confiée à la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche. Le rapport du vérificateur ne comporte aucune restriction et révèle que les états financiers consolidés représentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014.

Le résultat de ces opérations ainsi que l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

3. PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

Le dernier programme de dépenses en immobilisations adopté pour les années 2015, 2016 et 2017 totalisait 12 408 125 \$. Vous trouverez à l'annexe D le programme détaillé.

Ce programme de dépenses en immobilisations, adopté à chaque année en même temps que le budget annuel, vise à prioriser les investissements à réaliser au niveau des équipements et des infrastructures municipales, tout en maintenant le plus bas possible, la charge fiscale pour les citoyens.

4. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2015

Le budget d'opération pour l'année 2015 s'élève à 13 062 700 \$ (Non consolidé). L'analyse de celui-ci nous permet d'anticiper des revenus qui seront supérieurs aux prévisions.

Le surplus anticipé provient principalement de revenus additionnels et de légères économies sur les dépenses.



Quant aux dépenses d'investissements, la Ville a poursuivi ses achats de terrains industriels afin de se doter d'une banque de terrains industriels. Jusqu'à cette date, les dépenses de fonctionnement respectent les prévisions budgétaires dans la mesure où aucun imprévu majeur ne vient perturber nos activités d'ici la fin de l'année.

À ce jour, nous prévoyons réaliser un surplus qui sera d'environ 300 000 \$.

5. RÉALISATIONS 2015 ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2016

Des travaux de pavage et de construction de bordures et de trottoirs ont été effectués sur les rues suivantes :

Pavage rue des Rosiers

Pavage rue Potvin

Prolongement de trottoirs sur les rues Principale Est et Racine

Des travaux d'infrastructures importants ont eu lieu à la jonction des rues Jacques-Cartier et Saint-Grégoire dans le but d'y changer le ponceau datant de 1915.

La Ville a investi beaucoup d'argent dans les véhicules roulants en 2015, et ce, dans le but de rajeunir sa flotte. À cet effet, la Ville a acquis une nouvelle rétrocaveuse et une pelle hydraulique pour les opérations courantes du Service des travaux publics.

La Ville a aussi procédé à la mise à jour de deux autres véhicules pour le Service de sécurité incendie, par le remplacement du véhicule unité 656 et du camion-échelle qui, dans les deux cas, seront livrés à la fin de l'année 2015.

Au niveau du Service des loisirs, culture et tourisme, quelques projets ont été réalisés. Encore cette année, la Ville a mis l'emphase sur l'amélioration des infrastructures existantes :

- La phase deux de la réfection de notre Centre de la nature est sur le point de se concrétiser par l'aménagement du stationnement. Deux autres phases sont prévues en 2016 et 2017.
- La construction d'un terrain de baseball au parc de Rainville est en cours d'opération et sera terminée dès la fin du printemps prochain.
- Un projet commun avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs prévu initialement en 2016 a été devancé et est en cours de réalisation, soit l'ajout de quatre terrains de tennis à l'arrière du Centre d'arts. Ces terrains devraient être en opération au printemps 2016.
- La mise à jour des affiches dans tous les parcs de la Ville ainsi que l'agrandissement du terrain de pétanque font partie des améliorations réalisées par le Service des loisirs, culture et tourisme en 2015.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

- Une politique des aînés est en cour d'écriture actuellement et sera bientôt adoptée par le conseil. Cette politique s'inscrit dans le Programme de soutien à la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) du ministère de la Famille.

Les développements domiciliaires de la Ville de Farnham se poursuivent toujours. Le marché de la construction se maintien si on le compare avec celui de l'an dernier. Voici le comparatif des permis émis en 2014 et 2015 jusqu'à maintenant :

Type de construction	2014		2015 (Jusqu'à ce jour)	
Résidentiel unifamilial	23	4 822 000 \$	18	3 568 500 \$
Résidentiel bi et trifamilial	8	2 290 000 \$	5	1 575 000 \$
Résidentiel multifamilial	0		0	
Commercial	2	1 850 000 \$	0	350 000 \$
Industriel	1	350 000 \$	1	300 000 \$
Institutionnel	0		0	
Total en valeur		9 312 000 \$		5 793 500 \$

Pour l'année 2015

Au cours du mois d'octobre 2015, le directeur général et le personnel cadre ont amorcé la préparation budgétaire couvrant les opérations et les investissements pour le budget 2016. Une session de travail réunissant les membres du conseil et le personnel cadre aura lieu au mois de novembre 2015 afin de déterminer les choix et en vue de finaliser le budget 2016.

Nous invitons tous les citoyens et citoyennes de Farnham à venir assister à la séance du conseil du 14 décembre prochain. Lors de cette séance, le budget 2016 y sera présenté et adopté ainsi que le prochain programme triennal d'immobilisations pour les années 2016-2017-2018.

Les orientations 2016

Voici quelques projets qui sont actuellement sur la table du conseil et qui sont envisagés pour la prochaine année :

- Les membres du conseil désirent continuer d'améliorer le réseau routier sur tout le territoire. Actuellement les projets de pavage envisagés pour 2016 totalisent près de 800 000 \$.
- Reporté depuis plusieurs années, le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Spoor (Incluant la réfection complète du pavage et des trottoirs) est prioritaire. Tout comme la dernière partie de pavage de la rue Saint-Romuald.
- La Ville entend aussi investir dans la mise à niveau de ses chemins de gravier en 2016. Des sommes importantes seront prévues à cette fin en 2016.
- Pour une quatrième année consécutive la Ville est toujours dans l'attente et espère toujours la construction d'un gymnase à l'école Saint-Romuald.



- Dans le but d'améliorer les entrées de la Ville, afin qu'elles soient plus attrayantes, les membres du conseil municipal, en lien avec les Services techniques et développement, travaillent de façon continue à la reconfiguration de celles-ci.
- Soucieuse de satisfaire le plus de gens possible, la Ville désire maximiser son Centre de la nature dans le but d'y aménager un concept qui saura le maximiser sans le dénaturer. L'année 2015 aura été une année de transition. La Ville désire procéder à ces améliorations sur les trois prochaines années.
- Aussi en 2016, la Ville espère compléter l'aménagement de la dernière partie du parc de Rainville, en continuité avec le nouveau terrain de baseball. Le conseil se penchera, lors de l'étude du budget, sur les éventuels équipements sportifs qui pourraient y être ajoutés.

Conclusion

Le rapport que je dépose ce soir témoigne d'une saine gestion financière, et ce, grâce au respect des règles du Code d'éthique et de l'octroi des contrats municipaux.

Pour terminer, j'aimerais souligner la disponibilité, le travail et l'engagement des membres de notre conseil municipal qui ont siégés au cours de la dernière année. Beaucoup de projets ont été réalisés durant l'année 2015 et leur implication fut précieuse pour la Ville.

Je souhaite également souligner l'immense travail accompli par tous nos employés municipaux sous la direction de notre directeur général, M. François Giasson.

J'aimerais aussi remercier tous les citoyens et les bénévoles qui s'impliquent dans les différents comités et organismes locaux.

Sachez que chacun de vous contribue à améliorer la qualité de vie dans notre Ville et je vous en remercie.

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES REÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Voici la rémunération annuelle du maire et des conseillers pour l'année 2015 :

	Rémunération annuelle	Allocation de dépenses	Total
Maire	30 821 \$	15 410 \$	46 231 \$
Conseillers	10 366 \$	5 183 \$	15 549 \$

Le maire reçoit également de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi les rémunérations suivantes pour chacune des présences :

	Rémunération par réunion	Allocation de dépenses	Total
Présence aux assemblées régulières	182 \$	91 \$	273 \$
Présence aux comités	128 \$	64 \$	192 \$



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

	Rémunération par réunion	Allocation de dépenses	Total
Total reçu par le maire ou son représentant siégeant à ces rencontres	4 656 \$	2 328 \$	6 984 \$

La Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi verse aux membres du conseil d'administration :

	Rémunération par réunion	Allocation de dépenses	Total
Présence aux assemblées régulières mensuelles ou comités	84 \$	42 \$	126 \$
Total reçu par les membres du conseil de la Ville siégeant sur ce comité	3 440 \$	1 720 \$	5 160 \$

**7. LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE
DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2014
ET LE 31 OCTOBRE 2015 AINSI QUE TOUTES LES DÉPENSES DE
PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE
L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE
TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$**

Comme l'exige la *Loi sur les cités et villes*, avec ce rapport, vous trouverez la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle a été fait rapport de la situation financière de la Ville.

À cette liste, ajoutons les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ intervenus au cours de la même période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Cette liste est jointe en annexe au présent rapport pour en faire partie intégrante.

Merci de votre attention.

Josef Hüsler
Maire



ANNEXE A

INFORMATIONS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2014

Les états financiers de l'année 2014 ont été déposés le 4 mai 2015.

Extrait des états financiers pour l'année 2014

	Non consolidé	Consolidé
Revenus	13 608 015 \$	14 222 986 \$
Dépenses de fonctionnement	(11 199 123 \$)	(11 483 923 \$)
Remboursement de la dette	(1 253 342 \$)	(1 253 342 \$)
Affectation aux achats d'actifs immobilisés	(621 137 \$)	(831 188 \$)
Affectation à d'autres fonds	(254 151 \$)	(254 151 \$)
Gains sur cession d'actifs	261 489 \$	261 489 \$
Dépenses constatées à pourvoir dans le futur	(54 523 \$)	(54 523 \$)
Résultat (Excédent de l'année 2014)	<u>487 228 \$</u>	<u>607 348 \$</u>
<u>Les surplus</u>		
Surplus affecté	298 954 \$	1 279 981 \$
Surplus non affecté	<u>739 029 \$</u>	<u>1 089 777 \$</u>
Total des surplus accumulés	<u>1 037 983 \$</u>	<u>2 369 758 \$</u>

Au 31 décembre 2014, les réserves financières (Incluses dans les surplus affectés)

	Non consolidé
Solde non utilisé du fonds de roulement	39 430 \$
Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés	22 553 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	19 433 \$
Fonds de terrain de stationnement	<u>742 \$</u>
Total	<u>82 154 \$</u>

La dette

Endettement à long terme total	20 297 543 \$
Emprunts en cours à financer	11 513 \$
Endettement total à long terme	<u>20 309 056 \$</u>
Moins sommes affectées au remboursement de la dette (Subventions)	<u>(3 035 569 \$)</u>
Endettement net à long terme de la Ville	<u>17 261 964 \$</u>



ANNEXE B

**LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE
DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{ER} NOVEMBRE 2014 ET LE 31 OCTOBRE 2015**

B. Frégeau et fils inc.	248 951,63 \$
Caisse populaire Desjardins de Farnham	40 000 \$
Construction Bau-Val inc.	607 806,52 \$
Environor inc.	31 788,29 \$
Estimateurs professionnels Leroux Beaudry Picard	249 047,42 \$
Gestion Serge Seney	126 666 \$
Groupe Deslandes Fortin	27 387,73 \$
Ministre des Finances (Service de la Sûreté du Québec)	1 047 651 \$
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	322 117 \$
Pavage Maska inc.	455 459,16 \$
Service de mécanique mobile B.L. inc.	128 398,36 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	29 227,07 \$
Soudure Mathieu et fils inc.	37 809,53 \$
Union des Municipalités du Québec	47 885,64 \$

ANNEXE C

**LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME
CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS
COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS
ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2014
ET LE 31 OCTOBRE 2015**

Accéo solution inc.	58 985,24 \$
Boivin et Gauvin inc.	35 223,75 \$
Brenntag Canada inc.	62 800,14 \$
La Capitale assurances et gestion du patrimoine	109 506,23 \$
Carrière L'Ange-Gardien	64 364,63 \$
Construction DJL inc.	43 179,36 \$
Dufresne Hébert Comeau, avocats	52 681,59 \$
Energie Valero inc.	129 680,15 \$
Excavation CMR inc.	28 496,58 \$
Gaz Métropolitain	57 613,80 \$
Groupe ABS inc.	35 379,83 \$
Groupe Deslandes Fortin	90 395,40 \$
Hydro-Québec	484 363,22 \$
Inevik inc.	33 971,92 \$
Iso-Cal 2000	28 743,75 \$
K+S sel Windsor ltée	36 945,92 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	75 583,05 \$
Laboratoire Constant	31 823,26 \$
Laboratoire de la Montérégie	29 565,84 \$
Les Avocats inc. en fidéicommiss	35 000 \$
Meunier électrique & fils	36 519,89 \$
Multi Route inc.	35 422,63 \$
Nordmec Construction inc.	36 712,01 \$
Nortrax Québec inc.	25 294,50 \$



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015**

PG Solutions inc.	34 446,25 \$
Production Anonyme	26 764,73 \$
Régie intermunicipale d'élimination de déchets de Brome-Missisquoi	167 498,19 \$
Réal Huot inc.	57 168,63 \$
Récupération 2000 inc.	96 800,11 \$
Sani Éco inc.	29 105,08 \$
Seney électrique inc.	32 141,73 \$
Les Services EXP inc.	79 899,58 \$
Sintra inc.	63 428,20 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	29 227,07 \$
Soudure Mathieu et fils inc.	37 809,53 \$
Tenco inc.	49 899,16 \$
Trembaly Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.	50 293,69 \$
Union des Municipalités du Québec	59 487,45 \$
Viridis Environnement inc.	60 319,78 \$

ANNEXE D

PROGRAMME TRIENNAL 2015-2017

	BUDGET TOTAL	2015	2016	2017
Administration				
Équipements informatiques	94 900 \$	32 000 \$	47 900 \$	15 000 \$
Amélioration hôtel de ville	147 300 \$	43 300 \$	79 000 \$	25 000 \$
Placement à titre d'investissement (Franchises collectives en assurance)	141 000 \$	47 000 \$	47 000 \$	47 000 \$
Sécurité incendie				
Achat/Remplacement de véhicules	320 000 \$		320 000 \$	
Équipements informatiques	10 300 \$	5 100 \$	5 200 \$	
Équipements pour le Service	7 200 \$			7 200 \$
Travaux publics				
Équipements et véhicules	285 000 \$			285 000 \$
Réfection stationnement	541 000 \$		541 000 \$	
Amélioration du réseau routier	4 275 725 \$	501 300 \$	759 259 \$	3 015 166 \$
Projet de réfection ponceau et infrastructures	410 000 \$	410 000 \$		
Hygiène du milieu				
Infrastructures (Égout, aqueduc et fossés)	2 610 500 \$	191 000 \$	461 000 \$	1 958 500 \$
Honoraires	43 000 \$	43 000 \$		
Améliorations aux deux usines (Filtration et épuration)	1 671 700 \$	225 600 \$	1 425 200 \$	20 900 \$
Équipements pour le service	10 000 \$		10 000 \$	
Véhicule et machinerie lourde	325 000 \$	100 000 \$	225 000 \$	
Services techniques et développement				
Différents projets	837 500 \$	25 000 \$	412 500 \$	400 000 \$



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

	BUDGET TOTAL	2015	2016	2017
Loisirs, culture et tourisme				
Aménagement et amélioration des parcs	490 000 \$	255 000 \$	10 000 \$	225 000 \$
Amélioration du Centre de la nature	30 000 \$	30 000 \$		
Amélioration du Skatepark	30 000 \$	10 000 \$	20 000 \$	
Équipements - Loisirs	48 000 \$		48 000 \$	
Bâtiment	90 000 \$	80 000 \$		10 000 \$
TOTAL	12 408 125 \$	1 998 300 \$	4 401 059 \$	6 008 766 \$